

Covid-19

CP



COMMUNIQUE DE PRESSE

Covid-19 : les équipes Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale mobilisés

Paris, 17 mars 2020

Tout en appliquant les mesures de précaution contre la propagation du coronavirus, l'Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale assurent la continuité d'activité de la retraite complémentaire et adaptent leurs services à ces circonstances exceptionnelles.

« Dans ce contexte exceptionnel, les collaborateurs de l'Agirc-Arrco et des groupes de protection sociale, qui gèrent la retraite complémentaire se mobilisent pour accompagner les assurés et traiter leurs demandes dans les meilleurs délais », assure François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc-Arrco.

Durant cette période, l'Agirc-Arrco invite ses assurés à **privilégier les services en ligne** et à éviter les courriers papier. L'ensemble des services sont accessibles via le site agirc-arrco.fr : demander sa retraite en ligne, ajouter des pièces justificatives à sa demande en cours, consulter son décompte de paiement depuis son espace personnel ou encore simuler sa future retraite. Le service « **les Experts Retraite Agirc-Arrco** » reste également ouvert en ligne aux actifs et futurs retraités pour répondre à leurs questions.

En conséquence des directives gouvernementales, **l'accueil physique du public dans les centres d'accueil et d'informations Cicas en régions est suspendu** depuis le lundi 16 mars. L'accueil téléphonique est en cours d'aménagement, le temps de permettre aux équipes de conseillers de poursuivre leur activité à distance.

Cette situation exceptionnelle n'a pas d'impact sur la date de paiement des retraites.

Conformément aux dispositions prises par le gouvernement, l'Agirc-Arrco propose aux entreprises de faciliter le paiement de leurs cotisations sociales. Plus d'informations sur le site internet agirc-arrco.fr.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18,8 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,6 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,7 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 83 milliards d'euros. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans - **Ambition Retraite 2022** – ont conduit les équipes Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. <https://www.agirc-arrco.fr>

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94

Covid-19 : l'Agirc-Arrco adapte ses services

site interne AA

Grand public

L'Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale appliquent les mesures de précaution dans la lutte contre la propagation du coronavirus pour leurs salariés et leurs assurés. Cette situation exceptionnelle n'a pas d'impact sur la date de paiement des retraites.

Nos collaborateurs se mobilisent pour assurer la continuité d'activité et adaptent leurs services à ces circonstances exceptionnelles.

Durant cette période, l'Agirc-Arrco invite ses assurés à privilégier les services en ligne et à éviter les courriers papier. L'ensemble des services sont accessibles via le site agirc-arrco.fr : demander sa retraite en ligne, ajouter des pièces justificatives à sa demande de retraite en cours, consulter son décompte de paiement depuis son espace personnel ou encore simuler sa future retraite. Le service « les Experts retraite Agirc-Arrco » reste également ouvert en ligne aux actifs et futurs retraités pour répondre à leurs questions.

En conséquence des directives gouvernementales, l'accueil physique du public dans les centres d'accueil et d'informations CICAS en régions est suspendu depuis le lundi 16 mars. L'accueil téléphonique est en cours d'aménagement, le temps de permettre aux équipes de conseillers de poursuivre leur activité à distance.

Conformément aux dispositions prises par le gouvernement, l'Agirc-Arrco propose aux entreprises de faciliter le paiement de leurs cotisations sociales.

La direction générale de l'Agirc-Arrco

Entreprises

Coronavirus : précisions concernant la retraite complémentaire

En raison de la crise sanitaire en cours et en lien avec les annonces faites par le Premier Ministre, l'Agirc-Arrco et les groupes de protection sociale, se mobilisent pour vous accompagner et faciliter vos paiements de cotisations de retraite complémentaire, pendant cette situation exceptionnelle.

- **Malgré la date dépassée, vous n'avez pas encore déposé votre DSN de février 2020** : vous pouvez encore la déposer en adaptant le montant de votre paiement (montant de paiement à zéro ou montant représentant une partie de vos cotisations)
- **Vous avez déjà déposé votre DSN de février 2020** :

Si vous aviez renseigné un paiement SEPA dans votre DSN et que vous souhaitez le reporter, contactez votre caisse de retraite d'ici le 19 mars au plus tard pour demander son annulation

Si vous aviez renseigné un paiement SEPA dans votre DSN et que vous souhaitez le réviser à la baisse, contactez votre caisse de retraite d'ici le 19 mars au plus tard pour demander son annulation et procédez au télépaiement du montant qui vous convient via le service en ligne

[COTIZEN](#)

Si vous réglez habituellement vos cotisations hors DSN, vous pouvez adapter le montant de votre règlement selon votre besoin